

**N° OJ : 25****Projet d'Arrêté - Conseil du 17/11/2025**

Objet : Culture.- Subside d'investissement.- Asbl Maison du Spectacle la Bellone.- Budget extraordinaire 2025.-
Montant : 2.200,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Maison du Spectacle la Bellone;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2025,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside d'investissement pour un montant de 2.200,00 EUR à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2025 à l'attention de l'asbl Maison du Spectacle la Bellone pour le renouvellement de la signalétique extérieure (n° de projet HF10-228-2009).

Annexes :